
INFORMATION PRATIQUES POUR CANDIDATER A L'ADHESION BIODYVIN 2026

Nous nous réjouissons de votre intérêt pour la biodynamie et pour notre syndicat ; c'est plaisir que nous vous communiquons toutes les informations concernant Biodyvin et votre candidature.

A partir du 1^{er} juillet 2025, *

Nous vous inviterons à cliquer sur ce lien : **FORMULAIRE DE CANDIDATURE** et à compléter ce formulaire en ligne avant le 31 décembre 2025, date de clôture des inscriptions.

Procédure dépôt de dossier via le formulaire en ligne

- 1- Fournissez toutes les réponses aux questions posées et apportez toutes informations utiles.
- 2- Téléchargez les certificats demandés : Certification Bio et Demeter (si labellisation Demeter)
- 3- Téléchargez les documents Biodyvin : (ici en pièces-jointes uniquement pour votre information)
 - Le cahier des charges
 - Le règlement intérieur
 - Le règlement négoce
 - Les illustrations du règlement négoce

Important : en téléchargeant ces documents vous vous engagez à prendre connaissance des différents règlements de Biodyvin et à les respecter.

- 4- Finalisez votre dépôt de candidature en vous acquittant des frais de gestion administrative du dossier de candidature d'un montant de **150 € HT, soit 180 TTC.**

(Pour les domaines hors France (CEE et Hors CEE), la somme à régler est de 150 € HT.)

Veillez effectuer un virement sur le compte Biodyvin : IBAN : FR76 30003 02130 00050167600 81 - BIC – SWIFT : SOGEFRPP et fournir la preuve de votre virement en téléchargeant le document adéquat.



Conditions préalables pour déposer un dossier de candidature :

Le domaine candidat sera au minimum en 3^{ème} année de conversion certification Bio

Le domaine candidat aura déjà débuté les pratiques biodynamiques en 2025 (à minima : 1 application de chacune des 3 préparations obligatoires : 500, 501 et CBMT)

La visite du domaine candidat :

Après examen des dossiers en début d'année 2026, les candidats remplissant les critères pour devenir adhérents Biodyvin seront contactés pour **une visite de leur domaine.**

La visite du domaine devrait être effectuée par un ou deux membres du comité de direction du SIVCBD entre le fin mars et fin mai 2026.

La dégustation d'adhésion :

Si les conclusions des vignerons ayant effectué la visite sont positives, il sera demandé au candidat de faire parvenir dans les délais impartis, au maximum 3 échantillons représentatifs de sa production pour

la dégustation d'adhésion. Le comité de dégustation Biodyvin procédera à la **dégustation d'adhésion** fin juin 2026.

A l'issue de cette dégustation, le SIVCBD informera les candidats de sa décision dans un délai de 15 jours.

Le nouvel adhérent sera engagé à s'acquitter de la cotisation pour l'année en cours, soit :

- | | |
|---|---|
| ▪ cotisation annuelle | 220 € HT + 22 € HT/ha (dans la limite de 60 ha), |
| ▪ adhésion obligatoire au MABD pour tous les membres Biodyvin | 180 € TTC collectée par Biodyvin et reversée intégralement au MABD (uniquement collectée à partir de l'année suivant l'adhésion à Biodyvin) |

Lorsque l'adhésion au SIVCBD sera effective, Biodyvin mandatera Ecocert pour que le contrôle du domaine soit effectué pour l'année en cours, selon le cahier des charges Biodyvin.

Chaque année l'adhérent sera contrôlé sur la base de rapports d'activité qu'il lui faudra compléter et envoyer à Ecocert qui effectuera l'audit annuel, mandaté par Biodyvin.

Ecocert vous adressera un devis (montants indicatifs, appliqués en 2025) : 270 € HT pour le contrôle Viticulture + Vinification + si entreprise de négoce non adhérente : 125 € HT, ceci pour les domaines qui sont déjà engagés en BIO CE chez Ecocert.

Voici le lien vers le site du MABD <https://www.bio-dynamie.org/> , vous y trouverez énormément d'information sur la biodynamie, les préparations et les pratiques biodynamiques.

Biodyvin organise chaque année, en collaboration avec le MABD, **3 sessions de formations Biodyvin (Raisonnements et pratiques biodynamiques en viticulture)** à l'intention de ses nouveaux adhérents et/ou pour les candidats à l'adhésion Biodyvin.

Les sessions se dérouleront entre fin février et fin mars 2026.

Le comité de direction confie le soin de la constitution des dossiers de candidatures à Emmanuel

Cazes, Chargé de mission SIVCBD – Biodyvin. Vous pourrez le joindre, par mail à l'adresse

emmanuel@biodyvin.com ou par téléphone au +33 6 84 62 05 31.